

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: **SP23**  
Dénomination: **SUPERBOND**  
Nom chimique et synonymes: **SUPERBOND**

UFI: **PRV0-E0KX-D004-AYJ5**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: **adhésif à base de polymère**

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: **VOLTECO S.p.A**  
Adresse: **via delle industrie 47**  
Localité et Etat: **31050 Ponzano Veneto (TV) Italia**  
Tél.: **04229663**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité.

**volteco@volteco.it**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

**+39 06 68593726 (CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA - Roma - 00165)**  
**+39 800183459 (Az. Osp. Univ. Foggia - Foggia - 71222)**  
**+39 081 7472870 (Az. Osp. "A. Cardarelli" - Napoli - 80131)**  
**+39 06 49978000 (CAV Policlinico "Umberto I" - Roma - 161)**  
**+39 06 3054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli" - Roma - 168)**  
**+39 055 7947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica - Firenze - 50134)**  
**+39 0382 24444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica - Pavia - 27100)**  
**+39 02 66101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda - Milano - 20162)**  
**+39 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII - Bergamo - 24127)**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

##### Classification e indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 2 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
<b>P370+P378</b>	En cas d'incendie: utiliser . . . pour l'extinction.
<b>P233</b>	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>P261</b>	Éviter de respirer [les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols].
<b>P403+P235</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Contient:** TÉTRAHYDROFURANE  
COLOPHANE  
CYCLOHEXANE  
ACÉTATE D'ÉTHYLE

Le produit est classé dangereux pour le milieu aquatique dans les deux catégories : aigu et chronique. Seule la mention H410 peut être reportée sur l'étiquette.

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>CYCLOHEXANE</b>		
INDEX 601-017-00-1	$30 \leq x < 40$	<b>Flam. Liq. 2 H225, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1</b>
CE 203-806-2		
CAS 110-82-7		
<b>ACÉTATE D'ÉTHYLE</b>		
INDEX 607-022-00-5	$10 \leq x < 20$	<b>Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066</b>
CE 205-500-4		
CAS 141-78-6		

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 3 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>

#### COLOPHANE

INDEX 650-015-00-7 9 ≤ x < 19 Skin Sens. 1 H317  
CE 232-475-7  
CAS 8050-09-7

#### ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE

INDEX 606-002-00-3 5 ≤ x < 9 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066  
CE 201-159-0  
CAS 78-93-3

#### TÉTRAHYDROFURANE

INDEX 603-025-00-0 1 ≤ x < 3 Flam. Liq. 2 H225, Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, EUH019  
CE 203-726-8 Eye Irrit. 2 H319: ≥ 25%, STOT SE 3 H335: ≥ 25%  
CAS 109-99-9 LD50 Oral: 1650 mg/kg

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter aussitôt un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés.

INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas de symptômes respiratoires (toux, dyspnée, difficultés respiratoire, asthme), maintenir le blessé dans une position facilitant la respiration. Si nécessaire, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter aussitôt un médecin.

#### Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

##### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau.

L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie ... / >>

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Dans le cas où il serait atteint par un incendie, le produit peut en augmenter considérablement l'ampleur. Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En cas d'incendie, refroidir immédiatement les récipients pour prévenir le risque d'explosion (décomposition du produit ou surpressions) et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

Dans la mesure du possible en l'absence de risque, éloigner les récipients contenant le produit.

##### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 5 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnim kemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NLD	Nederland	Arbeidsomstandighedenregeling. Lijst van wettelijke grenswaarden op grond van de artikelen 4.3, eerste lid, en 4.16, eerste lid, van het Arbeidsomstandighedenbesluit
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
ROU	România	Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006
RUS	Россия	ПОСТАНОВЛЕНИЕ от 13 февраля 2018 г. N 25 ОБ УТВЕРЖДЕНИИ ГИГИЕНИЧЕСКИХ НОРМАТИВОВ ГН 2.2.5.3532-18 "ПРЕДЕЛЬНО ДОПУСТИМЫЕ КОНЦЕНТРАЦИИ (ПДК) ВРЕДНЫХ ВЕЩЕСТВ В ВОЗДУХЕ РАБОЧЕЙ ЗОНЫ"
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2023

#### COLOPHANE

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
GVI/KGVI	HRV	0,05		0,15		
TLV	ROU	0,1				
ПДК	RUS			4		n + a, A
WEL	GBR	0,05		0,15		
TLV-ACGIH		0,001				

#### TÉTRAHYDROFURANE

##### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	150	50	300	100	PEAU
MAK	DEU	150	50	300	100	PEAU
VLA	ESP	150	50	300	100	PEAU
VLEP	FRA	150	50	300	100	PEAU
GVI/KGVI	HRV	150	50	300	100	PEAU
VLEP	ITA	150	50	300	100	PEAU
TGG	NLD	300		600		PEAU
NDS/NDSch	POL	150		300		PEAU
TLV	ROU	150	50	300	100	PEAU
ПДК	RUS			100		n
MV	SVN	150	50	300	100	PEAU
WEL	GBR	150	50	300	100	PEAU
OEL	EU	150	50	300	100	PEAU
TLV-ACGIH		147	50	295	100	PEAU

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 6 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

#### ÉTHYLMÉTHYLÉTONE

Valeur limite de seuil						Notes / Observations
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	600	200	600	200	PEAU
MAK	DEU	600	200	600	200	PEAU
VLA	ESP	600	200	900	300	
VLEP	FRA	600	200	900	300	PEAU
GVI/KGVI	HRV	600	200	900	300	
VLEP	ITA	600	200	900	300	
TGG	NLD	590		500		PEAU
NDS/NDSch	POL	450		900		PEAU
TLV	ROU	600	200	900	300	
ПДК	RUS	200		400		n
MV	SVN	600	200	900	300	PEAU
WEL	GBR	600	200	899	300	PEAU
OEL	EU	600	200	900	300	
TLV-ACGIH		590	200	885	300	

#### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Valeur limite de seuil						Notes / Observations
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	730	200	1460	400	
MAK	DEU	750	200	1500	400	
VLA	ESP	734	200	1468	400	
VLEP	FRA	734	200	1468	400	
GVI/KGVI	HRV	734	200	1468	400	
VLEP	ITA	734	200	1468	400	
TGG	NLD	734		1468		
NDS/NDSch	POL	734		1468		
TLV	ROU	734	200	1468	400	
ПДК	RUS	50		200		n
MV	SVN	734	200	1468	400	
WEL	GBR	734	200	1468	400	
OEL	EU	734	200	1468	400	
TLV-ACGIH		1441	400			

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 7 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

la réglementation en matière de protection de l'environnement.  
Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	paille	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non disponible	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	> 35 °C	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	< 23 °C	Concentration: < 23 %
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	non disponible	
Viscosité cinématique	non disponible	
Viscosité dynamique	4500-5500 cps	
Solubilité	insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	pas disponible	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

COV (carbone volatil)	41,24%
COV (Directive 2010/15 / UE)	56,59%

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit peut se décomposer et/ou réagir violemment.

##### TÉTRAHYDROFURANE

Peut former des peroxydes avec: air.

Stabiliser le produit avec un réducteur (sulfate ferreux ou hydroquinone).

##### ÉTHYLMÉTHYLÉTONE

Réagit à: métaux légers, forts oxydants. Attaque différents types de matières plastiques. Se décompose sous l'effet de la chaleur.

##### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Se décompose lentement en acide acétique et éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Voir chapitre précédent.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir chapitre 10.1.

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 8 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>

#### TÉTRAHYDROFURANE

Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: halogénures métalliques, chlorure de thionyle, brome. Dégage des gaz inflammables au contact de: substances oxydantes. Dégage de l'hydrogène au contact de: sodium aluminium hydrure, hydrure de calcium, lithium aluminium hydrure. Risque d'explosion au contact de: 2-aminophénol, peroxyde de potassium, hydroxides alcalins. Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### ÉTHYLMÉTHYLÉTONE

Peut former des peroxydes avec: air, lumière, agents oxydants forts. Risque d'explosion au contact de: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique, acide sulfurique. Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants, trichlorométhane, alcalis. Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins, hydrures, oléum. Peut réagir violemment avec: fluor, agents oxydants forts, acide chloro-sulfurique, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Dans la mesure où le produit se décompose également à température ambiante, il doit être conservé et utilisé à une température contrôlée. Éviter les chocs violents.

#### TÉTRAHYDROFURANE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

#### ÉTHYLMÉTHYLÉTONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur.

#### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Éviter l'exposition à: lumière, sources de chaleur, flammes nues.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### ÉTHYLMÉTHYLÉTONE

Incompatible avec: forts oxydants, acides inorganiques, ammoniac, cuivre, chloroforme.

#### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Incompatible avec: acides, bases, forts oxydants, acide chloro-sulfurique.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

##### Effets interactifs

Informations pas disponibles

##### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

#### CYCLOHEXANE

LD50 (Dermal):	2000 mg/kg (rabbit)
LD50 (Oral):	5000 mg/kg (rat)

#### TÉTRAHYDROFURANE

LD50 (Oral):	1650 mg/kg
LC50 (Inhalation vapeurs):	60 mg/l

#### ÉTHYLMÉTHYLÉTONE

LD50 (Dermal):	6480 mg/kg Rabbit
----------------	-------------------



# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 9 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

LD50 (Oral): 2737 mg/kg Rat  
LC50 (Inhalation vapeurs): 23,5 mg/l/8h Rat

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Susceptible de provoquer le cancer

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est très toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

CYCLOHEXANE  
LC50 - Poissons 4,53 mg/l/96h  
EC50 - Crustacés > 900 µg/L/48h  
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 3,428 mg/l/72h  
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 952 µg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

CYCLOHEXANE  
Solubilité dans l'eau 52 g/l  
  
COLOPHANE  
Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l  
Rapidement dégradable

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

TÉTRAHYDROFURANE  
Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l  
NON rapidement dégradable

ÉTHYLMÉTHYLÉTONE  
Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l  
Rapidement dégradable

ACÉTATE D'ÉTHYLE  
Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l  
Rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

COLOPHANE  
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 3  
BCF 56,23

TÉTRAHYDROFURANE  
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,45

ÉTHYLMÉTHYLÉTONE  
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,3

ACÉTATE D'ÉTHYLE  
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,68  
BCF 30

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspects, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: ONU 1133

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 11 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport ... / >>

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: ADHESIVES  
IMDG: ADHESIVES  
IATA: ADHESIVES

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3



IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3



IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Dangereux pour l'environnement



IMDG: Polluant marin



IATA: NON

Pour le transport aérien, le marquage de danger pour l'environnement est obligatoire uniquement pour les n° ONU 3077 et 3082.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 33	Quantités limitées: 5 lt	Code de restriction en tunnels: (D/E)
	Spécial disposition: 640D		
IMDG:	EMS: F-E, S-D	Quantités limitées: 5 lt	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 60 L	Mode d'emballage: 364
	Passagers:	Quantité maximale: 5 L	Mode d'emballage: 353
	Spécial disposition:	A3	

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : E1-P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

##### Produit

Point 3 - 40

##### Substances contenues

Point	75	COLOPHANE
Point	75	TÉTRAHYDROFURANE
Point	75	ÉTHYLMÉTHYLACÉTONNE
Point	75	ACÉTATE D'ÉTHYLE
Point	57-75	CYCLOHEXANE

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs  
pas applicable

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 12 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

#### Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

#### Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

#### Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

#### Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

#### Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Liq. 2</b>	Liquide inflammable, catégorie 2
<b>Carc. 2</b>	Cancérogénicité, catégorie 2
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH019</b>	Peut former des peroxydes explosifs.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 13 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4,

# VOLTECO S.p.A

## SP23 - SUPERBOND

Revision n.3  
du 10/10/2024  
Imprimé le 10/10/2024  
Page n. 14 / 14  
Remplace la révision:2 (du 07/09/2023)

FR

### RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 08 / 10 / 11 / 12 / 14 / 15 / 16.